

**Commission Gymnaestrada  
CG. 19**

## **REGLEMENT SUR LE VOYAGE ET L'HEBERGEMENT des groupes participant à la 16e Gymnaestrada du 7 au 13 juillet 2019 à Dornbirn**

### **1. Généralités**

Le présent Règlement fait partie intégrante du Règlement financier régissant les groupes participant à la Gymnaestrada 2019 à Dornbirn. En signant le Règlement financier, les groupes s'engagent à réserver leur hébergement (école, hôtel, camping) via la CG.19. Ces conditions valent également pour les supporters inscrits par le groupe grâce à l'outil de saisie et qui l'accompagnent et sont hébergés au même endroit.

Le présent Règlement ne s'applique pas aux fans désirant effectuer des réservations, voyager et être hébergés individuellement.

### **2. Voyage aller et retour**

La réservation de l'hébergement est nominative lors de la saisie du groupe dans le système de gestion de la FSG, respectivement de la CG.19.

Aux participants, voire aux groupes participants, d'organiser leur voyage aller-retour à/de Dornbirn. La CG.19 recommande d'emprunter les transports publics ou de voyager en car privé.

**Groupes voyageant en transports publics:** prière d'indiquer l'heure exacte d'arrivée et de départ lors de la saisie du groupe dans le système de gestion de manière à permettre à la CG.19 d'organiser à vos frais un transport groupé sur place vers l'hébergement et de l'hébergement vers la gare.

Ni la CG.19 ni le CO Dornbirn ne sont en mesure de mettre à disposition, voire de garantir, des places de parc pour véhicules privés et cars. Les personnes logeant à l'hôtel se réfèrent aux conditions de ce dernier.

L'arrivée (sans programme préliminaire) est prévue au plus tôt samedi 6 juillet 2019 et le retour au plus tard dimanche 14 juillet 2019.

Les informations concernant la répartition dans les écoles ou les hôtels seront fournies d'ici le 30 avril 2019.

De plus, les groupes se verront attribuer d'ici le 30 avril 2019 un créneau horaire pour l'enregistrement. Durant l'enregistrement, les cartes de participant, billets de transports publics locaux, billets des soirées nationales commandés et bons repas seront remis aux chefs de groupe. Cela se déroulera dans l'hébergement où loge la majeure partie du groupe. Les personnes logeant dans une école recevront également des articles supplémentaires pour passer la nuit (selon commande).

Le groupe est responsable de la répartition des chambres d'hôtel. Catégories d'hôtel différentes signifie hôtels différents. Toutefois, au sein d'une même catégorie d'hôtel il se peut que les groupes doivent être répartis dans plusieurs hôtels en fonction du nombre de lits disponibles.

Aucun programme de prolongation n'est proposé.

La CG.19 n'est pas responsable des visiteurs et groupes de visiteurs.

### **3. Prix, conditions de paiement, politique d'annulation**

Au moment de la planification, la CG.19 n'a pu fixer qu'une fourchette de prix qui inclut notamment l'hébergement en établissement scolaire. Les catégories d'hôtel et prix correspondants ainsi que les tarifs du camping figurent dans l'outil de saisie des inscriptions nominatives.

Les tarifs des hôtels et du camping ne seront définitifs que lorsqu'ils seront connus de l'organisateur (COL). Des augmentations de prix ultérieures découlant de l'introduction de nouvelles taxes ou redevances gouvernementales, de modifications des taux de change, ou d'augmentations décidées par le gouvernement comme, par exemple, la TVA sont expressément réservées.

Les conditions de paiement ainsi que les conditions régissant les désistements sont stipulées dans le Règlement financier. Tout désistement, fondé, est à annoncer par écrit au secrétariat CG.19. Le versement des acomptes doit s'effectuer dans son entier et dans les délais indiqués dans le Règlement financier.

Les participants interrompant avant l'heure leur séjour à la Gymnaestrada pour quelque raison que ce soit ne peuvent prétendre à un remboursement des prestations (hébergement, repas, carte de participation, billets d'entrée, articles supplémentaires) ou des prestations non réclamées.

### **4. Responsabilité, réclamation, modifications de programme**

La CG.19 décline toute responsabilité pour les types d'événements suivants (liste non exhaustive) :

Retards de voyage, manquements ou raisons fautives de la part du participant / responsable de groupe, force majeure, mesures ou grèves des autorités, mauvaises conditions météo, accidents de personnes, refus de transport suite à une maternité ou autre raison sous la responsabilité de la personne.

Les défauts constatés au niveau du logement en hôtel doivent immédiatement être annoncés au GS Voyages&Excursions.

La CG.19 se réserve le droit de modifier le logement en hôtel en cas de situations imprévues. Cela peut notamment être le cas en présence d'une situation de force majeure, de mesure officielle et de retards de tiers sur lesquels la CG.19 n'a pas de prise.

Dans l'hypothèse où des manquements graves ou autres conditions externes empêchent la bonne continuation du voyage d'aller ou de retour, en informer immédiatement le GS Voyages, respectivement la CG.19, par téléphone (numéro cf. « Liste de contrôle en cas d'urgence »).

## **5. Visa d'entrée et prescriptions sanitaires**

**Les citoyens suisses et de la Principauté du Liechtenstein** sont soumis aux dispositions suivantes en matière de passeport et de visa.

Passeport ou carte d'identité valable, pas de vaccins nécessaires.

**Les citoyens d'autres Etats** sont tenus de se renseigner auprès du consulat sur les dispositions en vigueur.

Les participants agissent en toute responsabilité. Ils sont tenus de porter leur document de voyage sur eux. Une personne ne pouvant entreprendre le voyage pour cause d'absence de documents en assumera les frais.

## **6. Mineurs**

Les mineurs voyageant sans parents doivent avoir sur eux la „Procuration de voyage pour mineurs“ dûment remplie que nous mettons à disposition. Le chef du groupe est responsable des mineurs voyageant sans parents durant toute la durée de la Gymnaestrada.

## **7. Assurances**

Les assurances annulation, de bagages et d'incident de voyage sont à la charge des participants.

Les participants ont l'obligation de porter sur eux la carte européenne d'assurance maladie CEAM. Aux participants de veiller à disposer de la couverture d'assurance nécessaire à l'étranger.

## **8. Dispositions finales**

Comme mentionné dans l'introduction, le présent Règlement complète le Règlement financier régissant les groupes participants.

Le présent Règlement a été approuvé lors de la séance de la CG.19, le 17 novembre 2016.

**FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE**  
**Commission Gymnaestrada 2019**

Reto Hiestand  
Président CG.19

Stefan Bosshard  
Chef du secteur Logistique CG.19